



Bulletin d'adhésion

L'écho de nos bruyères

Année 2017 /2018

L'association « L'écho de nos bruyères » a été fondée en août 2016. Elle a pour objet principal l'organisation de la fête annuelle, à laquelle pourront se rajouter toutes autres animations permettant la promotion de la commune de Chaumeil et la distraction des habitants et touristes.

L'adhésion est nominative et individuelle. Elle est valable pour un an du 1 octobre au 30 septembre de l'année suivante. Il est possible d'adhérer tout au long de l'année. Son renouvellement est exigible à l'assemblée générale annuelle.

Le membre actif : il verse la cotisation fixée par l'assemblée générale à laquelle il participe et a droit de vote. Il est éligible au bureau. Il s'investit dans l'organisation des manifestations en fonction de ses capacités et envies.

Membre soutien : il verse au minimum la cotisation fixée par l'assemblée générale. Il peut participer à celle-ci. Il n'a pas droit de vote et n'est pas éligible au bureau. Il peut s'investir dans l'organisation des manifestations.

Au renouvellement de son adhésion, tout adhérent peut changer de statut.

Tout adhérent, exerçant une activité au sein de l'association, ne peut prétendre à aucune rémunération. Toute activité est bénévole dès lors qu'elle n'est pas soumise à un contrat de travail.

Monsieur/ Madame :

Adresse :

Tél :

Email:

Souhaite adhérer en qualité de :

Membre actif

Membre soutien

Signature :

Tarif 5€ à régler en espèces ou par chèque à l'ordre de « L'écho de nos bruyères » et à envoyer à

L'écho de nos bruyères
Mairie 19390 CHAUMEIL
Tél : 06 86 12 96 90 / echobruyères@gmail.com
Siret : 822 974 564 00012 / APE 9499Z